

**LETTRES DU PAPE
ET DE L'EMPEREUR GUILLAUME.**

Si nous n'avons pas publié ces lettres plus tôt, c'est parce que leur authenticité a été pendant quelque temps contestée ; mais aujourd'hui que le doute n'est plus permis sur leur origine respective, nous n'hésitons pas à les mettre sous les yeux de nos lecteurs. Ceux-ci trouveront rarement une plus belle occasion de faire, au moyen de ces deux précieux documents, une étude de religion comparée ; les quelques réflexions dont nous les faisons suivre les y aideront peut-être un peu.

Voici le texte de ces lettres, tel que le publie le *Journal officiel* de Berlin, dans son numéro du 4 octobre dernier.

Vatican, le 7 août 1873.

Sire,

Toutes les mesures que le gouvernement de Votre Majesté a prises depuis quelque temps ont de plus en plus pour but de détruire le catholicisme. Quand je me demande à moi-même quelles peuvent être les causes de ces rigoureuses mesures, je reconnais que je ne suis pas en état d'en trouver une seule. D'un autre côté, on me dit que Votre Majesté n'approuve pas la conduite de son gouvernement et blâme la rigueur des mesures prises contre la religion catholique.

Mais s'il est vrai que Votre Majesté ne les approuve pas (et les lettres que Votre Majesté m'a adressées autrefois me semblent prouver suffisamment que vous ne pouvez pas approuver ce qui se passe actuellement) ; si, dis-je, Votre Majesté n'approuve pas son gouvernement qui continue à étendre de plus en plus les mesures de rigueur prises par lui contre la religion, Votre Majesté n'arrivera-t-elle pas alors à se convaincre que ces mesures n'ont d'autre effet que de miner son propre trône ? Je parle avec franchise, car ma bannière est la vérité. Je parle pour remplir un de mes devoirs, qui consiste à dire la vérité à tous, et même à ceux qui ne sont pas catholiques ; car tous ceux qui ont reçu le baptême appartiennent au pape, à quelque point de vue que l'on se place et de quelque façon que ce soit, sans que j'aie à m'expliquer ici à cet égard. Je suis persuadé que Votre Majesté accueillera mes observations avec sa bonté accoutumée et prendra les mesures nécessaires dans la circonstance présente. En faisant agréer à Votre Majesté l'expression de mon dévouement et de mon respect, je prie Dieu d'embrasser Votre Majesté et moi dans une même compassion.

“ PIE IX.”

L'empereur a répondu :

Berlin, le 3 septembre 1873.

Je me réjouis que Votre Majesté m'ait fait, comme autrefois, l'honneur de m'écrire. Je m'en réjouis d'autant plus, que vous me fournissez ainsi l'occasion de rectifier les erreurs qui, d'après la lettre de Votre Sainteté, en date du 7 août, ont dû se produire dans les rapports qui vous sont parvenus touchant les affaires d'Allemagne.

Si les rapports qui ont été faits à Votre Sainteté sur les affaires d'Allemagne ne contenaient que la vérité, Votre Sainteté n'aurait pas pu penser que mon gouvernement suivît une voie non approuvée par moi. La constitution de mes Etats est telle qu'il ne peut pas en être ainsi, car les lois et les mesures gouvernementales ont besoin en Prusse de mon assentiment royal.

Une partie de mes sujets catholiques a organisé, à mon grand regret, depuis deux ans, un parti politique qui cherche à troubler, par des menées hostiles à l'Etat, la paix religieuse qui règne en Prusse depuis plusieurs siècles. Malheureusement, plusieurs prélats catholiques ont non-seulement approuvé ce mouvement, mais encore ils y ont pris part, jusqu'à s'opposer ouvertement aux lois existantes. Votre Sainteté aura remarqué que des faits semblables se produisent actuellement dans plusieurs Etats européens et dans quelques Etats d'outremer.

Je n'ai pas à rechercher les causes qui peuvent engager les prêtres et les fidèles de l'une des religions chrétiennes à soutenir les ennemis de tout ordre dans leur lutte contre l'Etat ; mais mon devoir est de protéger la paix et de sauvegarder le respect dû aux lois dans les Etats dont le gouvernement m'a été confié par Dieu.

Je sens que je dois compte à Dieu de la manière dont je remplis ce devoir royal. Je défendrai l'ordre et les lois dans mes Etats contre toute attaque, tant que Dieu me donnera le pouvoir. En ma qualité de monarque chrétien, je suis tenu, à mon grand regret, de remplir aussi ce devoir royal contre les serviteurs d'une Eglise qui, je le suppose, ne reconnaît pas moins que l'Eglise évangélique l'obligation d'obéir à l'autorité temporelle comme à une émanation de la volonté divine qui nous est révélée.

Un certain nombre d'ecclésiastiques soumis à Votre Sainteté renient, à mon grand regret, en Prusse, la doctrine chrétienne à ce point de vue et mettent mon gouvernement, qui est appuyé par la grande majorité de mes peuples tant catholiques qu'évangéliques, dans la nécessité de veiller à l'observation des lois par des moyens temporels.

Je me plais à espérer que Votre Sainteté, une fois instruite du véritable état des choses, voudra bien employer son autorité pour mettre fin à une agitation fomentée à la faveur d'une déplorable falsification de la vérité,

et d'un abus de l'influence ecclésiastique. La religion de Jésus-Christ n'a, comme je le jure devant Dieu à Votre Sainteté, rien à faire avec ces menées; il en est de même de la vérité, et je me range sans aucune réserve sous sa bannière, invoquée par Votre Sainteté.

La lettre de Votre Sainteté contient encore une assertion que je ne puis laisser passer sans protester, bien qu'elle ne repose pas sur des rapports erronés, mais sur la foi de Votre Sainteté. D'après cette assertion, quiconque a reçu le baptême appartiendrait au pape. Or la foi évangélique que je professe, ainsi que mes ancêtres, avec la majorité de mes sujets, comme Votre Sainteté doit le savoir, ne nous permet pas d'admettre, dans nos rapports avec Dieu, d'autre intermédiaire que N. S. Jésus-Christ.

Cette différence de croyance ne m'empêche pas de vivre en paix avec ceux qui ne partagent pas notre foi, et de faire agréer à Votre Sainteté l'expression de mon dévouement et de mon respect personnel.

GUILLAUME.

La première lettre attire, elle attire comme le beau, comme la grandeur, comme la justice pénétrée de charité. Le langage du pape dans cette circonstance, comme dans toutes celles où il se fait entendre, se rapproche beaucoup du langage évangélique. Même paix, même force dans le même amour. Il luit comme la lumière, il en a la beauté, l'étendue et la vertu pénétrante. Il est le langage de la religion même, puisque le sentiment de l'unité et de la solidarité humaines en débordent.

La seconde lettre au contraire répugne et repousse. Le sophisme y rampe, l'orgueil y menace, l'ironie y mord.

Par une perversité effroyable de la conscience, l'auteur de cette lettre cherche à s'autoriser du christianisme lui-même pour persécuter les chrétiens. Falsificateur de la parole sainte, il ose prétendre que les chrétiens "sont tenus d'obéir à l'autorité temporelle comme à une émanation de la volonté divine qui nous est révélée." J'ignore si les protestants prussiens professent l'infaillibilité de la puissance temporelle: il n'y aurait rien d'étonnant à ce que, ne croyant plus à la divinité de Jésus-Christ, ils croient à celle de César; mais ce que nul chrétien, excepté le roi Guillaume n'ignore, c'est que nous ne devons obéissance à l'autorité temporelle que dans l'ordre temporel, l'ordre spirituel et supérieur étant réservé. Faut-il donc rappeler à un roi protestant aussi pieux que le roi Guillaume ce mot du Sauveur: "Rendez à César ce qui est à César, mais à Dieu ce qui est à Dieu."

Si la doctrine épouvantable de l'infaillibilité de la puissance temporelle était vraie, le christianisme serait mort à sa naissance, car les apôtres, au lieu de résister aux ordres impies des empereurs romains, eussent dû abjurer leur foi et obéir aux hommes, plutôt qu'à Dieu.

On n'a pas assez remarqué cette prétention audacieuse du César german à l'infailibilité. Il y a là une terrible menace suspendue sur les consciences. Des flancs de la Prusse protestante et athée surgira, si l'on ne tue pas le serpent dans l'œuf, une des plus effroyables tyrannies que la terre ait eu à subir. Déjà nous entendons les premiers sifflements de l'hydre. Déjà les sujets catholiques de Sa Majesté Guillaume en subissent les morsures. Malheur à nous si la révolution lui ouvre une seconde fois les portes de notre malheureuse patrie !

Il fut un temps où le roi de Prusse écrivait au pape Pius IX sur un autre ton et lui tenait un autre langage ; mais dans ce temps-là la papauté n'avait point été dépouillée, et les nations catholiques, aujourd'hui vaincues, étaient encore debout. La catholicité spirituelle, entourée de la catholicité temporelle, était alors à ménager. Aussi l'hérésie philosophique, toujours souple et hypocrite, s'empressait-elle de protester de ses respects pour la liberté de la conscience chrétienne. Mais après les terribles événements qui ont marqué ces dernières années et qui ont donné une si violente secousse au pivot sur lequel tournait le monde moral, l'erreur a levé le masque et d'hypocrite qu'elle était s'est montrée cruelle. Aujourd'hui qu'elle triomphe, elle change sans pudeur ses paroles de respect en paroles de haine, et, à la place de ses hommages, présente au vicaire persécuté de Jésus-Christ une éponge saturée de la plus amère ironie.

Si jusqu'ici, sans religion, j'avais à choisir entre celle qui a inspiré la lettre de Pie IX et celle qui a inspiré la réponse du roi Guillaume, je n'hésiterais pas un seul instant : la religion de Pie IX serait la mienne. J'irais à elle naturellement, comme l'enfant va à sa mère, comme le cœur va à l'amour, comme l'esprit va à la vérité, comme l'âme va à Dieu et à tout ce qui reflète Dieu.

Je me détournerais brusquement, violemment, de la seconde ; car elle a le regard double, la démarche cauteleuse, la parole équivoque et le toucher glacial comme la peau du serpent.

B. CHAUVELOT.